

Deviens étudiant engagé dans ton iUT

La fonction d'étudiant engagé dans l'iUT Nord Franche-Comté

A l'iUT NFC, la vie étudiante va bien au-delà des heures de cours. Notre campus doit représenter un lieu dynamique où l'on apprend l'engagement envers la société. S'engager à l'iUT revient à contribuer à la construction d'une société ouverte, solidaire et responsable.

L'étudiant engagé, comme tout étudiant de l'iUT, joue un rôle important dans le développement de la vie universitaire.

L'engagement peut se traduire sous les formes suivantes :

- Un engagement dans un mandat électif à l'université (CA, CFVU), à l'iUT (Conseil d'Institut), au CVE (Président du CVE) ou au CROUS.
- Un engagement dans un mandat associatif : président d'une association étudiante labellisée par l'uFC.
- Un engagement en tant que porteur de projet à caractère humanitaire ou social et d'intérêt collectif pour la vie universitaire. Cela peut être de porter un projet écoresponsable pour les étudiants de l'iUT, de mettre ses compétences au service des étudiants de l'iUT (artistiques, communicatives, ...), ...

La sélection des étudiants engagés

Les étudiants engagés se font connaître auprès du Service Aux Étudiants en candidatant au formulaire sur le site de l'iUT NFC ou en contacter julie.denêtre@univ-fcomte.fr

Bonification de l'investissement

Un bonus peut être obtenu pour l'engagement des étudiants engagés. Il peut monter jusqu'à 0,25 points qui vont s'appliquer à chaque UE du semestre pair à venir : S2, S4 ou S6.

La note de 0,25 s'obtient en fin d'année si les conditions suivantes ont été remplies, tout au long de l'année :

- Présence et participation active sur les opérations validées par la direction de l'iUT (CVE, BAE, ...) et en adéquation avec l'engagement de l'étudiant.
- Présence lors des conseils si l'étudiant est un élu.
- Élaboration d'un rapport de synthèse en fin d'année pour faire état des actions menées, des réussites et échecs rencontrés, des compétences mobilisées et acquises, des conseils donnés, etc.

Un jury en fin d'année décide des points qui peuvent être obtenus. Le jury est composé de la direction de l'iUT, de la responsable du service communication, de la responsable du service aux étudiants. Le jury s'appuie sur un rapport synthétique transmis par l'étudiant engagé.